

**DESCRIPTION DU PROJET**Objectif de la liaison modes doux

Le projet a pour but de promouvoir la mobilité des jeunes et des enfants de la Bruyère par le développement de liaisons modes doux avec priorité accordées aux cyclistes et aux piétons.

La mobilité douce constitue en effet un enjeu central pour la jeunesse. D'un côté, les jeunes sont particulièrement dépendants des déplacements à pied ou à vélo, qui souvent constituent la seule alternative permettant de ne pas être liés aux parents et à leur voiture. La mobilité active concerne ainsi directement l'autonomie des jeunes et leur capacité à s'épanouir et à participer à la vie sociale et culturelle, portée par les diverses associations de jeunes à La Bruyère.

De l'autre côté, les jeunes et les enfants sont aussi les plus concernés par les problèmes de sécurité générés par l'emploi de la voiture, notamment aux abords des écoles. La promotion des modes durables vise à encourager l'ensemble des habitants de La Bruyère à réduire les trajets effectués en voiture, afin d'améliorer les conditions de mobilité des usagers particulièrement vulnérables que sont les jeunes.

Considérant que les villages qui composent La Bruyère sont pour le moment insuffisamment reliés entre eux par des aménagements destinés aux modes actifs, le trajet retenu pour développer les aménagements pour piétons et pour cyclistes vise à renforcer les connexions inter-villages de Warisoulx, Emines et Rhisnes et concerne la voirie suivante :

- rue du Bailli
- chemin de remembrement qui relie la rue de Warisoulx et la rue de Vedrin (en partie situé sur le territoire de Namur)
- rue de Vedrin
- rue Trieux des Gouttes
- traverser la rue Royale
- sentier qui rejoint la place Dauginet
- rue de Rhisnes / rue d'Emines

Cet itinéraire de 7,3km se prête pour plusieurs raisons à la promotion de la mobilité de la jeunesse. Il est notamment attractif pour les déplacements des jeunes lorsqu'il peut être relié au parcours VITA dont l'aménagement est proposé le long du Saint-Lambert dans la fiche projet I.7.. Dans ce cadre, il s'agit de créer une promenade sportive, rythmée par un ensemble d'activités, qui donne lieu aux rencontres intergénérationnelles.

Les villages concernés accueillent, par ailleurs, plusieurs écoles dont l'accès en modes doux serait facilité :

- L'école communale de Rhisnes
- l'école communale de Warisoulx
- Ecole communale d'Emines-Villers
- Le projet de hall sportif en face de l'école communale
- Le centre culturel d'Emines

Ces nouvelles liaisons pourraient être empruntées par les pédibus dont la mise en place est prévue dans le cadre de ce PCDR (fiche projet I.10.) ou guider la définition de chemins pour ce projet.

Sur base des observations de des habitants ayant effectué la visite de terrain les aménagements suivants sont recommandés sur l'itinéraire :

- installer des dispositifs ralentisseurs sur la rue de Vedrin qui est particulièrement dangereuse en raison de la vitesse de certains automobilistes (malgré la présence de chicanes).

**Promouvoir la mobilité de la jeunesse par l'aménagement d'une liaison modes doux entre Rhisnes, Emines et Warisoulx**

11/03/2015

- sécuriser la traversée de la rue Royale à Emines par des marquages au sol qui signalent la traversée de cyclistes et de piétons
- réaménager la piste cyclable existante entre Emines et Rhisnes à la rue de Rhisnes mais qui n'est pas suffisamment sécurisée par un nouveau marquage au sol et des améliorations de la voirie.

**Modalités d'aménagement**

Ce projet fait partie d'une série de liaisons modes doux prévues dans le cadre de ce PCDR (fiche projet II. 22. À 25bis), qui dans leur ensemble visent à créer un maillage inter-village favorisant les déplacements à pied et à vélo à l'intérieur de la commune. Les tracés ont été proposés par le groupe de travail voies lentes qui a effectué une visite de terrain pour chaque trajet. Pour la détermination des tracés, la priorité a été accordée à l'itinéraire le plus rapide, présentant un minimum de dénivelé et empruntant la voirie existante.

L'aménagement de ces liaisons doit avant tout être sécurisé et fonctionnel afin de contribuer à une amélioration globale de l'infrastructure pour modes doux au niveau de la commune et afin de s'intégrer à terme dans un réseau de modes doux de qualité. Les rues concernées par les liaisons revêtent des fonctions différentes et présentent des exigences particulières pour des aménagements piétons et cyclistes sécurisés. Au moment de l'activation de la fiche, les aménagements concrets devront être déterminés par le biais d'une analyse technique effectuée par un bureau d'étude. Une attention particulière sera notamment accordée

- aux carrefours au niveau des routes nationales
- à l'orientation facilitée des cyclistes et des piétons par un balisage et une signalétique claire et lisible qui permet notamment de repérer les liaisons pour modes doux à privilégier
- à la possibilité d'élargir la chaussée, notamment sur les voiries qui ne sont pas équipées de trottoir, et où le croisement entre cyclistes et voiture est potentiellement dangereux
- à l'aménagement de bandes cyclables lorsque cela est possible
- à la visibilité des marquages
- aux possibilités de stationnement pour vélo aux principaux points d'attraction (cœur de village, ...).

**ORIGINE DE LA DEMANDE**

La demande de développer les liaisons douces inter-villages a été exprimée lors des consultations et plus particulièrement lors des rencontres avec les jeunes de l'entité.

Un groupe de travail spécial mobilité s'est ensuite réuni à 2 reprises et a émis des propositions de projets présentés en CLDR et validés par celle-ci.

**JUSTIFICATION DU PROJET**

Le développement de liaisons pour modes doux entre les villages de La Bruyère est en adéquation avec la volonté de la commune de favoriser les modes de déplacements alternatifs à la voiture sur son territoire.

Dans cette optique, plusieurs aménagements ont été réalisés, comme

- la réfection progressive des trottoirs, la priorité allant aux axes menant vers les lieux de transport en commun et les écoles, rue d'Emines à Rhines, rue du Village et rue Janquart à Meux
- la mise à sens unique d'une partie de la rue Janquart à Meux
- le réaménagement des espaces publics
- des actions progressives pour l'amélioration des pistes cyclables la priorité étant donnée aux emplacements stratégiques, tels que les abords des abribus ou des gares.

## Promouvoir la mobilité de la jeunesse par l'aménagement d'une liaison modes doux entre Rhisnes, Emines et Warisoulx

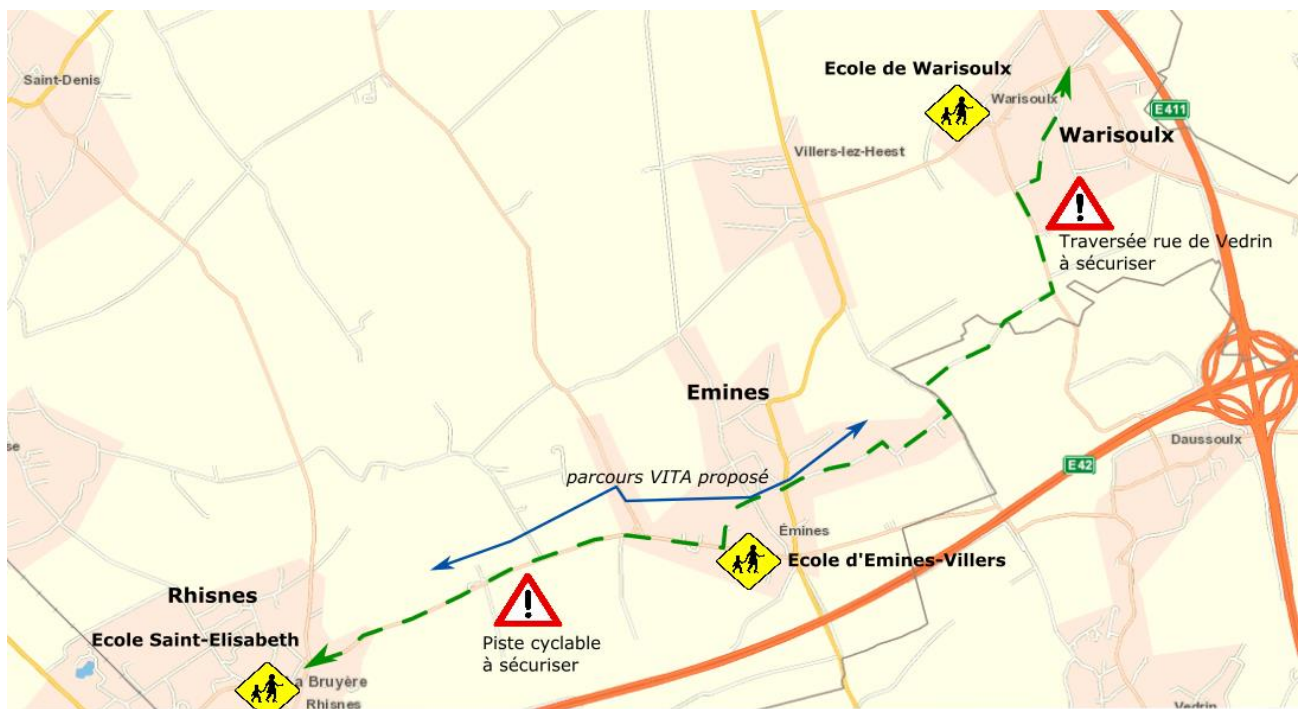
11/03/2015





Actuellement, les aménagements existants pour modes doux présentent encore des faiblesses. Généralement, à l'intérieur des villages, des dispositifs sont prévus pour sécuriser les modes doux (trottoirs, ...), mais ces aménagements n'offrent pas de liaison entre les villages. La N4 et la N922 sont équipées de pistes cyclables. Toutefois, vu la charge de trafic importante, ces pistes restent peu sécurisantes.

Dans son ensemble, le PCDR contribue à insuffler un nouvel élan à la dynamique communale en matière de mobilité en intégrant divers projets qui ont pour but la promotion des modes actifs, à savoir :

- l'élaboration d'un plan communal de mobilité (fiche projet I.8.).
- la promotion des alternatives en termes de mobilité (information et communication) (I.9.)
- la mise en place d'un pédibus/vélobus (I.10.)
- le balisage des chemins de promenade (I.13.)
- les autres projets de création de liaison douces intervillages (II.08 – II.11)

### LOCALISATION



-  Ecole communale
-  Point noir identifié par le groupe de travail voies lentes
-  Itinéraire modes doux à développer
-  Parcours VITA

**STATUT AU PLAN DE SECTEUR**

Sans objet.

**STATUT DE PROPRIÉTÉ**

Voirie régionale et communale.

**TÂCHES À RÉALISER**

- Appel d'offre pour la réalisation de l'étude technique
- Choix du bureau d'étude
- Réalisation de l'étude technique qui comporte l'analyse de la situation existante ainsi que les mesures d'aménagement à mettre en place et une cartographie
- Réalisation des travaux de voirie, de marquage au sol, de sécurisation et de balisage

## OBJECTIFS VISÉS

	Défi (objectifs de développement)	Objectifs opérationnels	
Axe 1 : Gouvernance	Affirmer l'inscription de la gouvernance communale dans les enjeux du développement rural durable	<input checked="" type="checkbox"/>	Asseoir le rôle exemplatif de l'administration communale en matière de développement durable
		<input checked="" type="checkbox"/>	Sensibiliser et mobiliser les citoyens aux gestes durables
		<input type="checkbox"/>	Etablir une communication efficace entre Commune, citoyens et acteurs du territoire
Axe 2 : développement économique	Assurer un développement économique en phase avec le caractère rural	<input checked="" type="checkbox"/>	Valoriser et développer les ressources du territoire communal
		<input type="checkbox"/>	Attirer de nouvelles activités économiques en lien avec les besoins locaux
		<input type="checkbox"/>	Initier des partenariats avec des pôles économiques avoisinants
Axe 3 : Aménagement du territoire, cadre de vie et environnement	Préserver l'équilibre entre le cadre de vie rural de la commune et son dynamisme territorial	<input checked="" type="checkbox"/>	Gérer et améliorer la qualité environnementale du territoire
		<input checked="" type="checkbox"/>	Développer une vision prospective et dynamique du territoire
		<input checked="" type="checkbox"/>	Aménager des espaces publics intégrés, pour tous et de manière concertée
		<input type="checkbox"/>	Soutenir la création de logements pour toutes les générations
Axe 4 : Mobilité	Donner une place à tous les modes de déplacements	<input checked="" type="checkbox"/>	Permettre à chacun de rallier les différents pôles en toute sécurité
		<input checked="" type="checkbox"/>	Créer un circuit de liaisons lentes inter villages
		<input checked="" type="checkbox"/>	Favoriser les alternatives à la voiture individuelle
Axe 5 : Dynamisme socio-culturel	Renforcer le plaisir de vivre ensemble à La Bruyère	<input checked="" type="checkbox"/>	Améliorer les services aux personnes
		<input type="checkbox"/>	Permettre le développement d'activités intergénérationnelles
		<input checked="" type="checkbox"/>	Mettre en valeur les atouts associatifs, sportifs, culturels et patrimoniaux

Ces objectifs sont rencontrés parce que :

- Par le développement des réseaux de circulation destinés aux modes de déplacement alternatifs à la voiture la commune fait preuve de son engagement dans une politique de mobilité durable. S'agissant de plus de mesures visibles qui portent sur l'espace public, de tels aménagements contribuent au rayonnement de la politique communale vers l'extérieur et assoient son rôle exemplatif en matière de développement durable.
- Le projet contribuera à réduire le nombre de déplacements effectués en voiture, en faveur des modes doux, et permettra ainsi de limiter les émissions de CO<sup>2</sup> liées à la circulation automobile. Les habitants de La Bruyère

## Promouvoir la mobilité de la jeunesse par l'aménagement d'une liaison modes doux entre Rhisnes, Emines et Warisoulx

11/03/2015

seront davantage incités à se déplacer à pied ou à vélo, ce qui contribuera à façonner des gestes de mobilité durable chez les individus.

- Un réaménagement de la voirie qui donne une place aux piétons et aux cyclistes participe à un partage plus égale de l'espace public entre les différents usagers (piétons, cyclistes, automobilistes).
- La sécurisation des piétons et des cyclistes est une préoccupation centrale du projet. Un de ses objectifs est de faciliter et de sécuriser les trajets vers les centres de villages pour ces usagers.

### INDICATEURS

Objectif	Indicateur	Source	Cible
Amélioration de l'infrastructure pour modes doux	Km de voirie avec marquage au sol pour modes doux sur l'itinéraire proposé	Commune	7,3km
Facilitation de l'orientation des usagers modes doux	Nombre de mâts de jalonnement implanté sur l'itinéraire	Commune	10 mâts
Augmentation du nombre de cyclistes et de piétons	Nombre de cycliste et de piétons circulant sur l'itinéraire	Police  Les comptages pourraient également être réalisés dans le cadre d'un projet scolaire sur le thème de la mobilité durable.	5 piétons et 5 cyclistes en une journée de temps sec

### ESTIMATION GLOBALE DU COÛT

Le coût est estimé pour un itinéraire de 7,3km en supposant que l'ensemble de l'itinéraire devra être (ré)aménagé pour modes doux.

Une part importante du budget sera sans doute consacrée aux travaux de correction de la voirie et d'éventuels travaux d'élargissement. Le montant de ces travaux devra être défini en fonction du diagnostic technique effectué par un bureau d'étude. A titre indicatif, le coût pour 100m de chaussée d'une largeur de 4m s'élève à 4000€.

Les autres frais des équipements proposés sont estimés sur base des coûts suivants :

- coût d'un jalonnement cyclable : 300€ par mat réunissant 2 panneaux
- coût de marquage et logos sur 100m de chaussée : 1000€
- coût de mise en place d'un arceau : 220€

Elaboration d'une étude technique par un bureau d'étude (à réaliser une seule fois pour les projets II. 22. à 25bis)	€ 20.000
Coût d'un jalonnement cyclable (10 mâts)	€ 3.000
Marquage et logos sur chaussée	€ 73.000
5 arceaux vélo	€ 1.100
<b>Total</b>	<b>€ 97.100</b>

## PROGRAMME DE RÉALISATION

Considérant que les travaux à réaliser portent sur l'ensemble du réseau de voirie communal, ils seront réalisés en plusieurs phases. La programmation sera à mettre en lien avec la mise en œuvre du PCM.

## ÉLÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER

- une prise en compte des remarques, observations et propositions des habitants / du groupe de travail voies lentes concernant l'aménagement des itinéraires pour modes doux
- assurer une coordination et cohérence entre les projets touchant à la promotion des modes durables :
  - o l'élaboration d'un plan communal de mobilité (fiche projet I.8.).
  - o la promotion des alternatives en termes de mobilité (information et communication) (I.9.)
  - o la mise en place d'un pédibus/vélobus (I.10.)
  - o le balisage des chemins de promenade (I.13.)
  
- la création de chaque itinéraire doit s'intégrer dans un réseau d'itinéraires pour modes doux

## ÉTAT DU DOSSIER

Le dossier est fortement avancé vu que le groupe de travail voies lentes a réalisé un important travail de préparation du projet par l'identification des itinéraires et l'identification de points noirs sur ces itinéraires.

## PROGRAMMATION DANS LE TEMPS

L'activation de la fiche aura lieu entre 2019 et 2022.

## RECHERCHE DE FINANCEMENT

- Lorsque l'aménagement des itinéraires modes doux est proposé dans le cadre du PCM, il peut être financé grâce aux **crédits d'impulsions** qui visent la mise en œuvre du volet « modes doux » du PCM. Pour répondre à l'appel à projet la Commune doit disposer d'un PCM terminé et approuvé par le conseil, d'un conseiller mobilité communal et avoir organisé le comité de suivi du PCM.
- En tant que mesure pour l'amélioration de la qualité de vie en milieu rural, ce projet peut bénéficier du **budget développement rural** cofinancé par le FEADER et par le budget wallon.
- Des subventions « **voiries agricoles** » peuvent être sollicitées auprès de la DGO3 (Agriculture, Ressources naturelles et Environnement), pour cofinancer des voies vertes partagées avec les agriculteurs. A vérifier si des tronçons de l'itinéraire se qualifient pour ce type de subvention.

**IMPACTS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE****Pilier environnemental :**

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Réduction des émissions polluantes par une moindre utilisation de la voiture	Meilleure qualité de l'air dans la commune
Promotion des modes de déplacement durables	Préférence des habitants pour les modes de déplacements alternatifs à la voiture

**Pilier économique :**

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Valorisation des centres d'activités commerciales par une réduction du trafic automobile qui les traverse	Dynamisation des activités commerciales, de l'HORECA et de toutes les activités liées au tourisme grâce à une clientèle attirée par un environnement urbain plus agréable

**Pilier social :**

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Promotion des modes de déplacement gratuits et accessibles à tous	Une mobilité facilitée pour l'ensemble des habitants de la commune
Réduction des nuisances liées à la voiture dans les quartiers résidentiels	Une meilleure utilisation de l'espace public par les habitants grâce à un cadre de vie plus accueillant
Impact positif sur la santé des habitants lié à l'emploi de modes actifs	Sans objet
Un meilleur partage de l'espace public entre les différents usagers	Sans objet

**Pilier culturel :**

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Valorisation du patrimoine culturel et naturel de la commune grâce à la promotion de modes de déplacements doux qui invitent à la découverte de son entourage	Conscientisation des habitants de la qualité du bâti et du paysage qui l'entoure



ANNEXES

Vue d'ensemble du réseau d'itinéraires pour modes doux



Points noirs repérés par les habitants lors de la visite de terrain



Rue de Rhisnes piste cyclable existante à rénover et à sécuriser



Traversée rue de Vedrin à sécuriser